



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2975

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'action 2018

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2975**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Prévention santé - Attribution d'une subvention à l'Association pour le dépistage organisé des cancers dans le Rhône (Adémas-69) pour son programme d'action 2018**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'Adémas-69 est la structure de gestion des dépistages organisés des cancers du sein et colorectal dans le Rhône, à destination du public de 50 à 74 ans. Les dépistages organisés des cancers du sein et colorectal permettent une réduction de la mortalité due à ces cancers, reconnue par un large consensus international.

Dans le dépistage organisé du cancer du sein, cancer le plus fréquent chez la femme, une double lecture des mammographies est prévue. Cette mesure permet le rattrapage de 7 % des cancers passés inaperçus à la première lecture, ce qui représente un véritable gain en matière de prise en charge.

Le cancer colorectal, 2^{ème} cancer le plus meurtrier en France, peut être guéri 9 fois sur 10 s'il est détecté tôt. Le dépistage par détection de sang dans les selles et, le cas échéant, réalisation d'une coloscopie, permet de détecter des cancers de petite taille et des lésions pré-cancéreuses.

Afin de mobiliser le public en situation de précarité, cette association développe un partenariat de proximité avec les acteurs locaux, permettant ainsi de réduire les inégalités sociales de santé. Cette association est très présente et mobilisée pour des actions locales lors des campagnes "octobre rose" (cancer du sein) et "mars bleu" (colorectal). Ces actions permettent de mieux informer, accompagner ces dépistages auprès, notamment, des publics les plus éloignés des actions de prévention.

L'Adémas-69 est régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale le 10 juin 2013.

Depuis 2015, la Métropole de Lyon apporte un soutien à l'action de l'Adémas-69, d'une part par la mise à disposition de locaux et, d'autre part, par la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux et l'octroi d'une subvention.

En 2017, la Métropole a poursuivi cette politique de soutien aux actions de l'Adémas-69 sous 3 formes :

- attribution d'une subvention d'un montant global de 433 200 € décomposée comme suit :

. un montant forfaitaire de 349 200 € destiné à contribuer au financement de la masse salariale 2017 des 7 agents de la Métropole mis à disposition de l'association et de 2 salariés de l'association,

. l'indemnité d'occupation annuelle 2017 des locaux mis à disposition, soit 84 000 € ;

- mise à disposition de l'Adémas-69 de 7 fonctionnaires territoriaux (convention distincte approuvée par délibération n° 2017-1811 du 6 mars 2017). L'association est juridiquement tenue de rembourser à la Métropole la masse salariale de ces agents,

- mise à disposition de l'Adémas-69 de locaux pour lesquels l'association verse une indemnité d'occupation (convention distincte).

II - Bilan 2017

1° - Dépistage organisé du cancer du sein

Sur l'ensemble du territoire du département du Rhône, l'Adémas-69 a invité 131 164 femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage. 56 940 d'entre elles ont bénéficié d'une mammographie, soit 43,4 %.

Environ 7 dépistages sur 1 000 aboutissent à la détection d'un cancer.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation "octobre rose", 30 actions ont été animées ou co-animées par l'équipe de l'Adémas-69, permettant de toucher 1 146 personnes. D'autres actions d'information ont été menées autour de projets spécifiques, notamment lors de l'opération "courir pour elles" et dans le cadre d'actions à Villeurbanne et sur le quartier de la Duchère (Lyon 9°).

2° - Dépistage organisé du cancer colorectal

Sur 266 228 hommes et femmes de 50 à 74 ans invités à participer, 46 888 ont bénéficié d'un dépistage, soit 19,3 %.

12 % des tests analysables se sont révélés positifs, aboutissant à l'orientation des personnes concernées vers un spécialiste pour des investigations complémentaires.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation "mars bleu", 16 actions ont été animées ou co-animées par l'Adémas-69, auprès de 400 personnes.

III - Programme d'actions pour 2018

En 2018, l'Adémas poursuivra son action de dépistage organisé des cancers, avec une attention particulière pour toucher les publics les plus vulnérables dans les quartiers en politique de la ville.

Des actions d'information et de sensibilisation seront poursuivies en partenariat avec le Bus info santé (outil piloté et géré par la Métropole).

Par ailleurs, l'Adémas poursuivra et développera son partenariat avec le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes-Auvergne.

IV - Budget prévisionnel 2018

Le budget prévisionnel de l'Adémas-69 pour l'année 2018, d'un montant de 2 022 794 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	42 907	Etat	606 897
services extérieurs	290 562	Assurance maladie	861 697
autres services extérieurs	806 215	Département du Rhône	121 000
impôts et taxes	17 000	Métropole de Lyon	433 200
charges de personnel	843 299		
dotations	22 811		
Total	2 022 794	Total	2 022 794

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution à l'Adémas-69, pour l'année 2018, d'une subvention de fonctionnement de 433 200 €, destinée à contribuer au financement de la masse salariale de 7 agents métropolitains mis à disposition de l'association, et de l'indemnité d'occupation des locaux mis à disposition de l'association par la Métropole.

Ce financement, identique à celui attribué en 2017, sera compensé par les titres de recettes que la Métropole émettra pour le remboursement, par l'association, des dépenses réelles correspondantes ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 433 200 € au profit de l'Adémas-69 au titre de l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Adémas-69 définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 433 200 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P32O4050A.

4° - La recette de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 70 - opération n° 0P28O2401.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.